#### COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 21/12/2022

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT.

Etaient présents: M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN (arrivé au point 2 de l'ordre du jour), M. Yann LE ROUX, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Claude THEAULT.

Absents: Mme Annabelle BEAUQUESNE, Mme Angélique LAGRAIS, Mme Sylvie

LEHOBEY excusée, M. Nicolas SHELTON.

Secrétaire: M. Claude THEAULT.

Nombre de présents : 14.

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

#### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.
- Projet logements locatifs « Les Charrières ».
- Ouestions diverses.

#### Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

Délibération n° 2022/12/21-01.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 13/12/2022.

#### Projet logements locatifs « Les Charrières »

Les plans et l'estimatif au stade de l'avant-projet ont été présentés au conseil par M. FOURNIER, architecte, le BET LENESLEY et de M. LEBAS, économiste.

#### - Avant-projet

Délibération n° 2022/12/21-02.

Suite à la présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'avant-projet concernant les travaux (hors honoraires et missions annexes) ainsi qu'il suit :

1 171 846.96 € H.T.
+ 11 818.35 € H.T. option en plus-value pour planchers isolants sur vide-sanitaires

1 183 665.31 € H.T.

### COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 21/12/2022

M. BOUTIN rappelle qu'il conviendra aussi d'ajouter le coût relatif au terrain.

Démarches en urbanisme

Délibération n° 2022/12/21-03.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire des démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires en urbanisme et l'autorise à signer tout document correspondant.

## **Questions diverses.**

- Prochain conseil : sauf urgence, il est prévu le mardi 10 janvier 2023.

NOM Prénom	signature <sub>\(\lambda\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\</sub>
Marie-Claire RIVIERE-	
DAILLENCOURT	Var
Maire	
Claude THEAULT	Travela
Secrétaire de séance	2 Place